

*Le agevolazioni fiscali / Les incitations fiscales*, Padoue, Cedam, 1992, 323 pages

Cet ouvrage examine la question de l'utilisation des impôts d'un point de vue promotionnel à travers l'adoption de traitements fiscaux plus favorables par dérogation au traitement ordinaire. L'auteur défend la thèse selon laquelle les incitations fiscales constituent un phénomène interne à la matière fiscale et entreprend un réexamen des notions liées à ce phénomène. Il replace la question des traitements préférentiels dans le cadre de la structure de l'impôt, en distinguant les institutions additives et soustractives, puis les traitements ordinaires, les pénalisations et les incitations. Par rapport à l'« approche normative » propre à la doctrine nord-américaine des *tax expenditures*, l'auteur aboutit ainsi à une notion de droit positif des incitations fiscales, selon une « approche positive » qui lui permet d'affiner son interprétation pour déterminer les incitations et donc les différencier du traitement ordinaire. L'ouvrage analyse ce phénomène à la lumière de l'expérience des États-Unis, puis du point de vue constitutionnel, en établissant une comparaison avec la jurisprudence constitutionnelle nord-américaine, espagnole et allemande, puis du point de vue du droit de l'Union Européenne. L'ouvrage se conclut avec un examen du système italien.